



La FAGE et Article 1 unissent leurs forces pour l'égalité des chances et la réussite des jeunes.

A Paris, le 17 novembre 2025 – La Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) et l'association Article 1 annoncent la signature d'un partenariat national inédit visant à renforcer et mieux coordonner l'accompagnement des lycéens et des étudiants, de l'orientation à leur insertion professionnelle.

Portées par des valeurs communes d'égalité, de solidarité et d'engagement, les deux associations s'unissent pour permettre à chaque jeune de construire son parcours quel que soit son origine sociale, économique ou encore géographique.

UNE COOPERATION AU SERVICE DES JEUNES

La FAGE et Article 1 partagent une même ambition : favoriser la réussite de tous les jeunes, en particulier ceux issus de milieux populaires, en les aidant à s'orienter, à s'épanouir dans leurs études et à trouver une voie qui leur correspond dans la vie professionnelle.

Le partenariat s'articule autour des objectifs suivants :

- Lutter contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur
- Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle
- Préserver leur santé mentale et leur bien-être
- Renforcer la voix des jeunes dans le débat public

DES ACTIONS CONCRETES SUR LE TERRAIN

Le partenariat, qui mobilise les équipes et bénévoles des deux associations, se traduira par des actions concrètes menées dans les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et les espaces étudiants, notamment :

- La coordination du dispositif « SOS Etudiant – Orientation » (FAGE) et de la plateforme INSPIRE-orientation.org (Article 1) pour accompagner les lycéens dans leur choix d'orientation, lever les freins à l'autocensure et faire découvrir la diversité des parcours possibles, à travers des interventions communes FAGE x Article 1.
- La mise en lien des étudiants accompagnés par la FAGE avec le mentorat du programme DEMA1N.org d'Article 1, afin de les soutenir dans la poursuite d'études et leur entrée dans la vie professionnelle.
- La mise en lien des jeunes rencontrés par Article 1 avec les dispositifs d'accès aux droits de la FAGE, comme SOS ParcoursSup ou SOS MonMaster afin de les soutenir dans leurs démarches académiques et administratives.

- La valorisation mutuelle des initiatives solidaires portées par les deux réseaux, notamment les initiatives étudiantes de la FAGE, dont les AGORAé (espaces de solidarité gérés les associations de la FAGE) ou encore les dispositifs d'Article 1 en matière d'engagement (bénévoles co-animateurs d'ateliers, mentors étudiants « éclaireurs » sur la plateforme INSPIRE-orientation.org).

Les deux organisations encourageront également la formation croisée de leurs équipes bénévoles et salariées pour garantir la qualité et l'impact des actions menées sur le terrain.

“Ce partenariat s'inscrit dans la conviction que l'émancipation passe par la solidarité, le partage des savoirs et le pouvoir d'agir collectif. Ensemble, nous mettons nos forces en commun au service d'une jeunesse plus libre, plus informée, permettant des parcours plus adaptés aux aspirations de chaque jeune.”

Suzanne Nijdam, Présidente de la FAGE

« Article 1 et la FAGE partagent la même mission : donner à chaque jeune les moyens de choisir librement son parcours d'études et professionnel. En conjuguant nos expertises, nous avons ainsi la capacité d'amplifier notre impact auprès des lycéens et des étudiants, notamment ceux issus de milieux populaires ».

Amel Hammouda, Directrice générale d'Article 1

Contacts :

Article 1 : Régis Thibault – Directeur de la communication Article 1 – regis.thibault@article-1.eu – 06 10 54 48 54

FAGE : Elisa Boinet - Attachée de presse FAGE – presse@fage.org - 06 75 33 79 30

A propos d'Article 1 :

Article 1 est une association qui œuvre pour une société dans laquelle l'orientation, la réussite d'études et la trajectoire professionnelle ne dépendent plus des origines, pour une liberté réelle débarrassée des déterminismes sociaux ; pour une société où la réussite passe par le lien social et l'engagement citoyen. Tout au long de l'année scolaire 2024-2025, grâce à ses dispositifs innovants et à un système de mentorat solidaire, Article 1 a pu accompagner plus de 126 000 lycéens et étudiants dont 95 000 issus de milieux populaires.

A propos de la FAGE :

La Fédération des Associations Générales Étudiantes – FAGE – est la première organisation étudiante représentative en France. Fondée en 1989, elle assoit son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle regroupe près de 2 000 associations et syndicats, via des fédérations territoriales et de filière, soit environ 300 000 jeunes.

La FAGE a pour but d'améliorer les conditions de vie et d'études des jeunes. C'est pourquoi elle déploie des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En inventant, en expérimentant et en gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux non ou mal-satisfaits, elle est également actrice de l'innovation sociale.